



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission agricole 10

Procès-verbal de la séance du 28.11.07 à 17h30 au bureau communal de Vissoie

<u>Présents</u>	Gérard Genoud	Président
	Mireille Melly	Vice-présidente
	Christiane Crettaz	Membre
	René Zufferey	Membre
	Gilles Rion	Membre
	Urbain Kittel	Membre
	Patrick Epiney	Membre
	Simon Crettaz	Président des Présidents de communes
	Martine Antonier Tschus	Secrétaire intercommunale
<u>Excusé</u>	Philippe Chauvie	Membre

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoise	Jacques Vouardoux

2. PV de la dernière réunion

Gérard Genoud ouvre la séance et distribue à chaque membre de la commission les documents qui serviront de base de travail pour la séance.

Les PV du 26.09.07 et du 14.11.07 sont approuvés sans remarques, ils peuvent être mis à disposition de la population sur internet.

3. Résumé des travaux effectués

Gérard Genoud a eu une entrevue avec Paul Michelet pour faire le point sur le Drr Anniviers. Le PV de cette séance a été distribué à tous, il est commenté par Gérard Genoud qui revient notamment sur les points suivants :

- Prévoir de faire une fiche pour les zones de pâture
- La sous-commission du petit-lait et des veaux a été constituée, Jean-Jacques Zufferey en est le président. Une visite de divers lieux est organisée le 03.12.07.
- Paul Michelet mandatera le bureau d'accompagnement d'ici la fin novembre
- Une séance est à planifier, si possible le 30.01.08, avec un expert fédéral et des représentants du Service de l'Agriculture. Gérard Genoud transmettra à tous le programme définitif.
- Concernant le remboursement des subsides, M. Michelet précise que les délais de remboursement sont échus pour les RP Ayer et Grimentz. Toutefois, les aides possibles pour la remise en état de terres agricoles négligées peuvent s'avérer plus faibles en cas de négligence manifeste.
- Les assainissements et la construction de nouvelles étables peuvent faire l'objet de subventions
- L'étude préliminaire doit être terminée pour mars 2008
- L'avant-projet général est à terminer pour décembre 2008 et la consultation publique est à prévoir en janvier 2009.
- Bisses : les aides financières sont possibles à condition que l'intérêt agricole soit prioritaire.

Ce dernier point fait débat au sein de la commission agricole. Pour certains, il ne faut pas passer à côté de points essentiels de l'agriculture en travaillant sur des projets tels que les bisses qui touchent avant tout au tourisme et à l'environnement naturel.

La gestion par des consortages est une époque révolue, un certain désintérêt pour les tâches collectives se fait sentir. L'exploitation du bisse, à long terme, pose problème.

Il faut garder ce projet dans la liste pour le Drr, mais il n'est pas prioritaire. Un réseau d'aspersion fermé pourrait mieux répondre aux besoins des agriculteurs. A étudier.

La liste des projets du Drr doit être complète (cave de la fromagerie, nouvelle chaudière, machine pour traiter le petit-lait, réfection du réseau d'eau de St-Jean,...) et les priorités seront accordées ensuite.

Il ne semble y avoir aucun moyen légal de se prémunir contre le « vol » de l'exploitation d'un terrain par un agriculteur différent de celui qui le faisait habituellement. Si le propriétaire privé le décide et qu'il n'y a pas de contrat d'entretien qui lie un agriculteur à un propriétaire, libre à ce dernier de faire appel à une autre personne pour s'occuper de son terrain. L'idéal étant de faire un contrat avant d'engager des frais d'entretien trop importants.

Le PAD aura force de loi et déterminera la nature de l'entretien de chaque terrain par l'agriculteur. Il n'attribue pas le terrain à l'agriculteur.

4. Fiche irrigation

Buts : supprimer ce qui était proposé et remplacer par :

Irriguer de façon optimale les surfaces de fauche. Utiliser les aménagements existants et à compléter.

De plus, il faudrait arriver à déterminer la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation, basée sur une année normale.

5. Fiche amélioration des accès

Cette fiche doit servir à dresser l'inventaire des accès à créer. Penser également aux accès des transporter avec épandeur et bossettes à purin, aux parcelles pour l'épandage des engrais de ferme.

A chacun de réfléchir d'ici au 19.12.07 pour compléter la fiche amélioration des accès.

6. Divers

Fiche de fauche : ajouter dans les buts : Garantir un maximum de paiements directs
Réduction voire suppression des achats de foin
Mise en réseau des zones de fauche (OQE)

A chacun de répertorier, pour sa commune, les surfaces de fauche situées en zones à bâtir pour le 19.12.07.

Patrick Epiney distribue à chaque membre les **plans mis à jour**. Il s'agit de documents de travail qu'il faut que chacun complète avec les accès à créer et les zones à irriguer. Ce travail est à faire d'ici à la prochaine séance.

La Conférence des Présidents souhaite que la question des **conventions entre communes et alpages** et leur éventuelle harmonisation soit étudiée dans le cadre de la commission agricole. La question de la priorité d'accès aux alpages par les alpages « locaux » est à aborder. Chacun est chargé de fournir les conventions qui lient sa commune avec l'alpage (les alpages) situés sur le territoire communal.

Un calcul a été fait : le **foin acheté** représente environ 480 kg par UGB, soit 20 % de la consommation.

La commission agricole légitime la création d'une **sous-commission** chargée de traiter de **l'avenir des étables** de Mission, Ayer et Vissoie.

La création d'une ou plusieurs **entreprises agricoles** pourrait être une des solutions à l'avenir pour effectuer les travaux agricoles en Anniviers.

Il n'est jamais venu à l'esprit des membres de la commission agricole de **dézoner des terrains en zone à construire pour en faire des terrains agricoles.** Ce point n'a jamais été abordé en commission.

Le **questionnaire établie et la lettre** sont à transmettre par chaque membre de la commission agricole aux personnes concernées.

Prochaine séance : le 19.12.07 à 17h30 à Vissoie

Fin à 20h00

Pour le PV : Martine Antonier Tschus